

tude des faits, rapportés dans ce document, alors que l'auteur s'adresse directement aux habitants de Saint-Symphorien qui, eux, connaissent bien les événements qui s'y sont accomplis et qu'il s'attache à leur rappeler tout ce qui peut flatter leur amour-propre, pour les déterminer à s'opposer à l'établissement d'un prêche dans leur ville ?

Reste un second point, sur lequel nous ne partageons point non plus l'opinion de Cochard. Cet auteur nous dit, en effet, que ces *avis et exhortation* — comme ce document en porte bien le titre — furent adressés par les catholiques de Lyon aux gouverneurs et habitants de Saint-Symphorien.

Mais il suffit aussi de le lire avec quelque attention pour s'assurer, bien vite, que ce n'est point là une adresse collective et qu'elle émane bien d'un seul personnage : « *Mais je veux bien, dit-il, vous remettre en mémoire...* » Or, si l'on observe que son auteur ne pouvait exercer quelque influence sur l'esprit des habitants de Saint-Symphorien, que s'il était bien connu d'eux, on est forcé de reconnaître que le précenteur de l'Eglise de Lyon, Gabriel de Saconay, pouvait seul avoir l'autorité nécessaire, lui qui possédait, dans le voisinage de cette ville, le château qui porte encore son nom et où il résidait assez fréquemment. Ajoutons que si l'on compare le style de ce document avec celui des autres écrits